



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Opération ORU - Acquisition THUBIN - rue de Telouze

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060479

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

Opération ORU - Acquisition THUBIN - rue de Telouze

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Au titre de l'Opération de Renouvellement Urbain, un certain nombre de secteurs ont été ciblés pour la construction de logements sociaux dont les terrains en façade sur la rue de Telouze, au lieudit « Les Fontenelles » déjà propriété de la Ville pour une grande partie.

Mme Thérèse THUBIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section KO n° 19, a accepté de vendre à la Ville de Niort la partie de son terrain classée au POS en zone Nah1, soit 4 550 m² environ, étant précisé que la superficie exacte sera déterminée par géomètre expert.

Cette acquisition aurait lieu moyennant le prix de 20,50 €/m², incluant l'indemnité due à l'exploitant calculée sur la base de 0,3465 €/m². Ce prix est conforme à l'avis du service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition ci-dessus mentionnée qui a fait l'objet d'un accord avec le vendeur.
- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant seront pris en charge par la Ville de Niort.

Les crédits nécessaires au paiement de cette acquisition seront ouverts au budget principal et imputés au chapitre 21-8241-2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER